



Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	9	L'an deux mille vingt-six le 11 mars , le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026
présents	8	
Votants	8	
procuration	0	
Présents		Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY, Madame Rachel ROUSSET
Représentés		
Absents excusés		Madame Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance		Madame Maryvonne ALVARD

Délibération n° 26/02/26
Location de la parcelle cadastrée section B n°153

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de location de la parcelle cadastrée section B n°153 émanant de M. Edgar BOZON, Co-Gérant de la société BOZON RAVANEL TP, afin d'entreposer des matériaux tel que défini par le règlement de la zone Ndm du plan local d'urbanisme. Cette parcelle, propriété de la commune de Vallorcine, se situe le long de la route du Plan Trépy, dans le virage en aval du tunnel des Montets.

Cette parcelle, d'une contenance de 1 521m², se trouve en zone Ndm du plan local d'urbanisme.

De ce fait, le Maire propose de consentir et d'accepter cette location pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} avril 2026, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 12 ans. Elle s'effectuera sur la base d'une redevance annuelle de 760.50€, soit 0.50€/m², payable d'avance, à compter du 1^{er} avril 2026. Le montant de la location de ladite parcelle sera révisé annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction du mois de janvier de l'année N.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 alinéa 5 ;

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de louer à l'entreprise BOZON RAVANEL TP, la parcelle cadastrée section B n°153 située le long de la route du Plan Trépy, dans le virage en aval du tunnel des Montets, pour une surface de 1 521m², exclusivement pour du dépôt de matériaux, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} avril 2026, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 12 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et document en relation avec cette opération et notamment le bail de location.
- **PRÉCISE** que les recettes liées à cette location seront affectées sur la nature 752 de l'exercice en cours et des suivants.

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérémy VALLAS



Acte certifié exécutoire le : 12/03/2026
Télétransmis en Préfecture le : 12/03/2026
Notifié ou publié le : 12/03/2026